



2012 : année d'espoir

Les associations du GFIO vous présentent tous leurs vœux de bonheur et de réussite et souhaitent le meilleur pour notre profession.

Si cette année 2012 nous remplit d'espoir, l'année 2011 s'est achevée sur un coup de théâtre !

Vous avez pu, en effet, voir sur les différents sites des associations des informations contradictoires sur la réunion qui s'est tenue à Paris en présence du Professeur Debré, le 22 décembre.

Afin de vous permettre de mieux comprendre le problème de cette proposition de Loi dangereuse pour notre profession, nous revenons sur un certain nombre d'éléments.

Le Groupement Français d'Intérêt professionnel des Ostéopathes (GFIO), qui regroupe l'AFO, la CNO, le SNOF et l'UFOF, était absent de cette réunion pendant laquelle des associations (ROF, SFDO-FOF) ont pris des décisions contraires à l'intérêt de notre profession, sans concertation et accord de toutes les organisations.

Nous avons largement décrit les péripéties de la réunion du 22 décembre que vous pouvez lire sur nos différents sites.

Il nous paraît important aujourd'hui de **revenir sur le fond** car les conséquences à tirer de cet événement sont révélatrices et malheureusement graves pour notre profession.

Tout d'abord, nous décrivons différents éléments afin que vous puissiez mieux comprendre et analyser le sujet.

Qu'est-ce qu'une Proposition de Loi (PdL) ?

C'est un texte de loi rédigé et déposé par un parlementaire (député ou sénateur) et soumis à la délibération du Parlement.

Il ne faut pas confondre avec un Projet de Loi qui, lui, émane du Gouvernement.

Le Parlementaire (en l'occurrence le député dans notre affaire) le dépose sur le Bureau de l'Assemblée.

S'il est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée, il sera discuté par elle et les députés ont la possibilité de le modifier par des amendements.

Il est ensuite voté par l'ensemble de l'Assemblée Nationale.

Pour mémoire, nous vous rappelons que le Professeur Debré avait en 2010 déposé un premier Projet de Proposition de Loi (PPL) qui avait soulevé la plus totale opposition de l'ensemble des associations membres du GFIO.

Grâce à vos interventions auprès des parlementaires, le Projet n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour et en corolaire n'avait pas été présenté au vote des députés.

Qui est le député Bernard DEBRÉ ?

C'est un urologue, praticien hospitalier de 67 ans, ancien maire d'Amboise et conseiller général, il est élu député de Paris depuis 2005. D'abord apparenté UDF, il rejoint l'UMP toujours en tant qu'apparenté.

Très présent dans les médias (émissions politiques et « people » comme les Grosses Têtes sur RTL).

Mais depuis ses prises de position un peu trop « médiatiques » sur de nombreux sujets de santé et notamment sur les médicaments, il ne bénéficie plus d'une très bonne presse auprès du Gouvernement.

En 2002, lors de la reconnaissance de l'ostéopathie, il s'éleva avec véhémence contre l'article 75 de la Loi de Modernisation, demandant son abrogation.

Déclarant depuis quelques temps vouloir défendre l'acupuncture et l'ostéopathie, il déposa une première Proposition de Loi (PdL 1) en 2010, et suite à son échec, une deuxième en septembre 2011.

Que contenaient ces deux PdL ?

Sous couvert de vouloir réguler la profession d'ostéopathe, elles prévoyaient :

- l'abrogation de l'article 75
- le partage du titre
- la création d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie doté des pleins pouvoirs pour régir la profession (ce Haut Conseil serait composé de 5 membres dont 2 ostéopathes pour la PdL 1 et de 11 membres dont 1 ostéopathe pour la PdL 2).

Certes, la PdL 2 prévoyait également d'instaurer un Master et même un doctorat (!!) mais il paraît on ne peut plus plausible que ces deux éléments n'étaient là que pour mieux nous « faire avaler la pilule » !

Quelles furent les réactions des associations ?

Si le ROF et le SFDO trouvèrent quelques vertus aux textes, les associations qui composent aujourd'hui le GFIO (AFO, CNO, SNOF et UFOF) les jugèrent très dangereux pour la pérennité de notre profession et appelèrent les ostéopathes à montrer leur opposition à la mise à l'Ordre du Jour de ces PdL.

Quel était l'objet de la réunion du 14 décembre ?

Alors que Dominique Blanc, Président de l'UFOF et Armand Gersanois, représentant du CEPLIS, se trouvaient à Paris pour rencontrer des parlementaires de la majorité et de l'opposition, Armand a rencontré l'attaché parlementaire du Professeur Debré qui souhaitait l'entretenir de la PdL Debré 2.

Celui-ci lui annonça que tout était ouvert et que le Professeur Debré était prêt à modifier son texte et que par ailleurs :

- il fallait profiter d'un calendrier parlementaire favorable
- la FFMKR était favorable
- le Conseil de l'Ordre des Médecins était favorable
- le Ministère n'était pas opposé à cette PdL
- il fallait réunir de toute urgence les ostéopathes
- il proposait la date du 22 décembre pour une telle réunion

Armand prévint Dominique qui sollicita l'avis de tous les Présidents du GFIO.

Quelle fut la réaction du GFIO ?

Après réflexion et concertation, les présidents du GFIO, étonnés par les propositions de l'attaché parlementaire et quelque peu sceptiques de l'urgence de l'affaire, **indiquèrent que la date du 22 ne pouvait convenir** car cela ne laissait aucun délai pour le GFIO de se concerter. Etant cependant ouverts à tout dialogue, ils **proposaient, dès le vendredi 16 décembre, la date du 13 janvier 2012.**

Le Professeur Debré refusa aux prétextes que :

- cette date serait trop tardive car les Commissions de l'Assemblée Nationale se réunissaient dès début janvier,
- qu'il fallait agir vite car la session parlementaire s'achevait fin février,
- qu'il y avait une opportunité à saisir : « C'est maintenant ou jamais ! »,

Il n'y eut plus de contact entre le GFIO et le Professeur Debré avant le jeudi 22 au matin.

Quand le GFIO a-t-il été informé de la tenue de la réunion du 22 ?

De retour de Londres, le mercredi 21 à 20 h 30, Dominique Blanc a pris connaissance avec la plus grande surprise d'un message laissé sur sa boîte vocale par l'attaché parlementaire du Professeur l'informant qu'il était attendu à la réunion du lendemain à 11 h.

Il appela vers 21 h, Guy Villemain, président du ROF, pour lui demander s'il était au courant de cette réunion. Guy Villemain l'informa qu'effectivement la réunion aurait lieu en présence du SFDO et qu'il s'y rendrait.

Que s'est-il dit entre le GFIO et le Professeur Debré dans la journée du 22 ?

Le 22 au matin, Dominique Blanc réussit après plusieurs essais infructueux à joindre l'attaché parlementaire du Professeur Debré et à s'entretenir avec le Professeur lui-même. Après leur avoir fait part de son étonnement et de sa réprobation sur le procédé employé et sur la tenue de cette réunion, il demanda au Professeur de préciser ses propositions de modifications.

Celui-ci lui apprit alors :

- qu'il voyait le Ministre de la Santé le soir même
- qu'il avait besoin du soutien des ostéopathes sur son texte
- que nous pourrions ensuite proposer des amendements qu'il porterait
- que nous pourrions, peut-être, avoir au moins « DEUX » représentants ostéopathes au Haut Conseil

Les Présidents contactés, au nom du GFIO, lui ont alors rappelé :

- Que nous ne pouvions soutenir le texte proposé
- Que nous ne pouvions accepter une abrogation de l'article 75
- Que nous ne pouvions accepter un partage du titre
- Que nous ne pouvions accepter que les ostéopathes ne soient pas majoritaires au sein du Haut Conseil

- Que dans ces conditions, seul un **retrait du PPL était acceptable**, car ce texte, **préjudiciable (ou déplorable) en septembre, l'était toujours autant en décembre.**

Une proposition de loi est-elle le meilleur procédé pour faire progresser notre profession ?

Assurément non.

En effet, il faut savoir que si une PdL vient à être présentée au vote de l'Assemblée, elle peut être modifiée par des amendements dans un sens ou dans un autre.

Et donc, les **amendements** que nous pourrions faire porter par M. Debré **pourraient tout à fait** être rejetés par une majorité de députés (dont Monsieur Debré) défavorables à l'ostéopathie (et notamment les ostéopathes de formation initiale). Souvenons-nous que la majorité des députés sont actuellement défavorables aux ostéopathes (voir ce qui s'est passé pour la loi HPST et les 3520 h en 2009).

Et le **texte de sa PdL pourrait tout autant être durci contre nous** par des amendements portés par des députés favorables aux médecins ou aux kinés.

Ce serait donc pure folie que de se lancer dans une telle entreprise.

Des ostéopathes ont-ils aidé à la rédaction de cette PdL ?

Depuis quelques mois, courent dans le POF un certain nombre de bruits affirmant que des ostéopathes ont contribué à la rédaction du texte. Nous n'avons pas prêté plus d'attention que ça à ces bruits.

Lors de nos échanges avec les membres de l'assistance du Professeur Debré, Michel Sala et Dominique Blanc ont cependant été surpris d'apprendre de la bouche même de nos interlocuteurs que d'anciens dirigeants du ROF avaient été parties prenantes. Ce ne serait pas à l'honneur des ostéopathes mais éclairerait un peu plus sur les motivations de ces bonnes âmes, pas forcément bien intentionnées envers leur profession.

Des associations d'ostéopathes soutiennent-elles le Professeur Debré ? Quelles sont-elles ?

Oui, si l'on en croit ce que Monsieur Gautier Bertrand (attaché parlementaire du Prof. Debré) nous dit dans son e-mail du 22 décembre.

L'après-midi à 16 h 04, il a adressé l'e-mail suivant à Dominique BLANC :

De : Bernard Debré
Objet : PPL Haut Conseil de l'Ostéopathie
Date : 22 décembre 2011 16:04:53 HNEC
À : Dominique BLANC
Cc : Armand GERSANOIS

Monsieur le Président,

Voici le texte sur lequel plusieurs associations d'ostéopathes exclusifs se sont accordées ce matin, concernant la PPL Debré.

Vous avez compris le degré d'urgence avec lequel nous nous débattons depuis plusieurs jours qui explique les désagréments et difficultés de communication dont nous avons été victimes.

N'hésitez pas à soumettre ce courrier aux autres présidents des associations membres du GFIO.

Bien évidemment, vous pouvez à votre convenance modifier cette trame.

Notre seul impératif, eu égard au rendez-vous du Pr DEBRÉ, ce soir, avec le Ministre, et que, si vous souhaitez manifester votre soutien (même sous une quelconque réserve), vous nous le fassiez savoir avant 18h00.

Merci d'avance de votre réponse.
Cordialement,

Gautier BERTRAND
Collaborateur parlementaire du Professeur Bernard DEBRÉ
Ancien Ministre
Député de Paris

Pour mémoire, le ROF et l'entité SFDO-FFO étaient seules présentes à cette réunion.

Qu'ont signé le ROF et le SFDO-FFO lors de la réunion du 22 ?

Il est difficile d'être totalement affirmatif car, étrangement, près de 10 jours après la réunion, aucune de ces deux associations n'a encore publié le texte sur lequel elle s'est engagée. Ces deux associations ont signé avec une clause de confidentialité ! On rêve !

La seule information, que nous ayons, nous a été donnée par le collaborateur parlementaire du Professeur Debré qui a essayé, plusieurs fois au cours de l'après-midi du 22 décembre, lors d'entretiens téléphoniques avec Armand Gersanois et Michel Sala de convaincre le GFIO de s'associer aux signataires du matin.

Dans sa dernière tentative, il nous a donc demandé de signer un courrier (que vous pouvez lire ci-dessous) en nous promettant de soutenir tous nos amendements.

Pièce jointe reçue le jeudi 22 décembre qui accompagnait le mail de Gautier Bertrand et que le Professeur souhaitait que nous lui adressions avec notre signature

«

*Pr. Bernard DEBRÉ
Ancien Ministre
Député de Paris
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75 007 PARIS*

Paris, le 22 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

En février 2010, vous avez déposé une proposition de loi portant diverses propositions relatives à l'ostéopathie et à la chiropraxie, proposition de loi qui avait le mérite, comme vous l'avez d'ailleurs expliqué très largement, de lancer un débat avec l'ensemble des professionnels et des patients.

En septembre dernier, votre nouvelle proposition de loi, portant création d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie recueillait plus de 115 cosignatures de vos collègues, illustrant le malaise, bien perçu par la Représentation nationale, des ostéopathes.

Nous souhaitons vous exprimer tout notre soutien pour ce texte qui apportera de réelles avancées, attendues depuis près de dix ans.

Conscients que cette proposition de loi pourra être amendée en commission puis en séance, et quoique favorables tant à une formation reconnue (notamment au niveau européen) qu'à la souscription obligatoire d'une assurance professionnelle, nous aurons des remarques et des souhaits d'amendements à vous faire parvenir concernant la composition du Haut Conseil.

Il nous semble impératif que soient représentés, dans cette autorité administrative indépendante, les patients.

*De plus, nous militons pour une meilleure représentation des ostéopathes exerçant à titre exclusif l'ostéopathie, notre composante professionnelle, dans cette structure.
Espérant vivement que cette législation aura été fructueuse pour l'ostéopathie, par l'inscription de votre texte, dans les semaines à venir, à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »*

Est-ce le texte que les associations signataires ont accepté le matin même ? Tant qu'elles n'ont rien publié, nous ne pouvons rien affirmer, mais les ostéopathes de ces associations et la profession toute entière peuvent cependant légitimement se poser des questions devant tant de mystères.

Guy Villemain, Président du ROF, que nous avons appelé, nous a affirmé qu'il avait amendé le texte et il nous a, uniquement, lu un amendement portant sur la composition du Haut Conseil. Nous n'en savons pas plus.

En tout cas, le texte que nous a soumis le Professeur était totalement inacceptable et le GFIO a refusé catégoriquement.

En effet, contre un soutien officiel, le Prof. Debré nous promettait simplement de porter des amendements pour modifier son texte !

La ficelle était bien trop grosse et **le GFIO ne pouvait que refuser ce marché de dupes.**

C'est ce qu'il a fait catégoriquement.

Que va faire le GFIO ?

Restant ferme sur ses positions et refusant de cautionner une telle mascarade, le GFIO va informer les parlementaires de son opposition la plus absolue à cette Proposition de Loi et elle usera de tout son entregent pour éviter qu'elle ne soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Nous avons d'autre part rencontré tous les partis politiques afin de les informer sur les problèmes de notre profession et les sensibiliser au fait qu'il faudra à très brève échéance améliorer la réglementation.

Nous restons également en contact avec le Ministère de la Santé qui, à quelque mois d'une échéance électorale importante, semble de plus en plus miser sur le statu quo et attendre les résultats de mai. Nous restons cependant vigilants ayant par le passé bénéficié de décisions de dernière minute.

Et Vous, que pouvez-vous faire ?

OSTÉOPATHES MAINTENANT, OUVREZ LES YEUX !

Quelles questions devez-vous vous poser devant cet exposé des faits ?

Comment des associations peuvent-elles soutenir un tel texte ?

Comment peuvent-elles faire preuve d'autant de crédulité pour imaginer l'amender à notre bénéfice dans une Assemblée Nationale majoritairement hostile aux ostéopathes ?

Comment peuvent-elles faire preuve de si peu de discernement pour signer en une heure, un texte qui aurait demandé étude et réflexion et qui engage l'ensemble de la profession ?

Comment peuvent-elles faire aveuglément confiance à un député qui fut en 2002 l'un des plus farouches détracteurs de l'article 75 ?

Comment peuvent-elles accepter l'abrogation de cet article qui nous garantit, comme l'a rappelé le Conseil d'Etat en janvier 2008, l'accès à un exercice de première intention ?

Ostéopathes, vous pouvez sans hésitation constater, dès à présent, quelles sont les associations **qui défendent avec fermeté et rigueur notre profession** et celles qui, malgré des discours engagés et péremptaires, ne font que la brader et la tirer vers le bas.

Vous pouvez ne plus être dupes de ceux qui vous trompent,
Et vous engager résolument aux côtés de ceux qui vous défendent
pour le rayonnement de notre profession.

Pour les associations membres du GFIO

Pour l'AFO
Michel SALA



Pour la CNO
Pierre GIRARD



Pour le SNOF
Jean FANCELLO



Pour l'UFOF
Dominique BLANC

